



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 613-2

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 613-2 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement numéro 613 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 afin d'augmenter le montant de la taxe municipale et d'introduire un mécanisme d'indexation annuelle du montant de cette taxe**

Ce règlement est entré en vigueur à la date de publication de l'avis ministériel à cet effet à la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec* le 16 décembre 2023.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 8 janvier 2024.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Directrice des affaires juridiques et greffière